

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20200219-D202021-DE
Reçu le 24/02/2020

délibération :
D_2020_2_1

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L' an deux mille vingt , le mercredi 19 février à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Février 2020

Présents : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame DUBOIS Anne, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Monsieur GUIBERT Philippe

Objet : Budget Commune :
Approbation du Compte de
Gestion 2019

Pouvoirs :

Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline a donné pouvoir à Monsieur BIOJOUT Denis

Absent(s) : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Monsieur MORA Vincent

Excusé(s) : Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame MARCILLAUD Brigitte

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2019, établi par Monsieur le Trésorier de Villebois Lavalette. Il indique que les chiffres sont en accord à ceux du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le Compte de Gestion 2019.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Alain THOMAS

Emis le 19/02/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 24/02/2020

